



Analysen eidgenössischer Urnengänge
Analyses des votations fédérales
Analisi delle votazioni federali

● Analyse de la votation fédérale du 18 avril 1999

Marina Delgrande, Wolf Linder

Résultats de la votation

Ou

Non

**Arrêté fédéral relatif à une mise à jour
de la Constitution fédérale**

**969'385
59.2%**

**669'179
40.8%**

Ayants droit de vote

4'641'575

Participation

35.3%



Institut de recherche GfS
Bureau de Berne
Hirschengraben 5, Case postale 6323, 3001 Berne
Téléphone 031 311 08 06, Téléfax 031 311 08 19
e-mail: gfs@gfs-be-ch

Université
de Berne

Institut für Politikwissenschaft
Lerchenweg 36, 3000 Bern 9
Téléphone 031 631 83 31, Téléfax 031 631 85 90

VOX No 67

Impressum

Les analyses VOX des votations fédérales commentent depuis 1977 sur la base d'enquêtes menées scientifiquement chacune des votations fédérales et élections nationales. Le bureau de Berne de l'Institut de recherche GfS est responsable de la continuité des analyses. Le commentaire de la présente analyse a été effectué par l'Institut de sciences politiques, département de politique intérieure / politique comparée de l'Université de Zurich.

Institut de sciences politiques de l'Université de Zurich (IPZ)

Responsable: Professeur Wolf Linder
Analyse/commentaire: Marina Delgrande

Institut de recherche GfS

Responsable de projet: Claude Longchamp
Enquêtes téléphoniques,
responsable du terrain: Georges Ulrich
Support CATI: Gabor Csillo, Philipp Mahler
Traitement des données
informatiques: Urs Bieri
Administration: Silvia Ratelband-Pally

Traduction

Judith Schöpf, Zurich

Commandes

L'on peut souscrire un abonnement aux analyses VOX au prix de CHF 75.00 (étranger CHF 85.00) par an. Le prix au numéro est de CHF 25.00 (étranger CHF 30.00). La série complète des analyses VOX (1977 à 1995) peut être obtenue au prix de CHF 600.00. Veuillez s.v.p. adresser vos demandes de souscription ou commandes à l'Institut de recherche GfS, secrétariat, case postale 6323, 3001 Berne.

Citations

Pour le présent numéro: Delgrande, Marina; Linder, Wolf (1999), Analyse des votations fédérales du 18 avril 1999, VOX No 67, GfS et IPW Universität Bern. D'une manière générale: Analyses VOX des votations fédérales, éditées par l'Institut de recherche sociale pratique GfS, en collaboration avec les départements de sciences politiques des universités de Berne, Genève et Zurich, Zurich 1977 et ss.

Table des matières

1. Introduction	5
2. Situation de départ	5
3. Importance de l'objet	7
4. Formation de l'opinion	8
4.1 L'utilisation des moyens d'information	9
4.2 Le moment de la décision	9
4.3 La difficulté de la décision	10
5. Analyse du comportement de vote	11
6. Justifications spontanées du vote	18
7. Perception des arguments «pour» et «contre»	21
8. La décision: un bilan	24
9. Analyse de la participation	24
9.1 Le profil de la participation	26
9.2 Les causes de la faible participation	29
10. Méthodologie	30
Principaux résultats de la votation fédérale du 18 avril 1999	33

Tableau 1.1: Résultats effectifs de la votation pour l'ensemble de la Suisse et par canton en pour cent des votants

Cantons	Résultats de la votation du 18 avril 1999	
	Participation en %	Mise à jour de la Constitution fédérale % Oui
CH	35.3	59.2
ZH	40.2	61.7
BE	31.5	61.9
LU	52.4	57.2
UR	35.1	39.9
SZ	42.8	33.9
OW	47.8	47.2
NW	43.2	40.9
GL	39.8	30.1
ZG	42.8	53.9
FR	24.6	72.8
SO	47.5	52.7
BS	42.0	76.3
BL	32.4	66.0
SH	63.2	41.9
AR	50.5	44.9
AI	46.0	34.0
SG	36.3	48.1
GR	31.0	51.8
AG	33.9	49.1
TG	44.9	40.1
TI	62.2	72.0
VD	17.5	75.8
VS	21.2	49.8
NE	24.8	70.3
GE	27.9	85.9
JU	18.7	76.2

Source: <http://www.admin.ch>

1. Introduction

Le 18 avril 1999, le peuple et les cantons étaient appelés à se prononcer sur l'arrêté fédéral relatif à une mise à jour de la Constitution fédérale. Cette dernière n'ayant plus fait l'objet d'une révision totale depuis 1874¹, ce vote revêtait un caractère historique. C'est d'ailleurs afin de bien souligner l'importance de l'événement que les autorités avaient décidé de n'inscrire que cet objet au menu de la votation. Le projet, qui avait valeur de test pour des réformes constitutionnelles plus substantielles², n'a pourtant guère soulevé l'enthousiasme: malgré les appels répétés du Conseil fédéral en vue d'une large mobilisation des citoyens, seuls 35,3 pour cent d'entre eux ont pris part au scrutin. Notre enquête montre du reste que 25 pour cent des sondés ne connaissaient pas le sujet de la consultation.

L'absence quasi totale d'opposition au sein de la classe politique laissait présager un résultat assez net en faveur du projet (*tableau 1.1*)³. Or, si le résultat est assez clair au niveau du peuple (59,2 pour cent des citoyens⁴ ont voté Oui), il est en revanche bien plus serré au niveau des cantons (12 cantons et 2 demi-cantons ont voté Oui). Plus forte que prévue, l'opposition émanait des cantons de Suisse centrale et orientale, d'Argovie et du Valais. Genève, Vaud, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Zurich, Berne, Soleure, les deux Bâle, les Grisons, Lucerne, Zoug et le Tessin ont quant à eux accepté le projet. Comme l'ont souligné les commentaires consécutifs au scrutin, cette répartition des résultats suggère une ligne de fracture entre les villes et les campagnes, qui ne serait que le reflet d'un fossé encore plus profond entre une Suisse favorable à l'innovation d'une part et une Suisse attachée aux valeurs traditionnelles d'autre part. Le présent rapport reviendra en détails sur ces clivages et en révélera d'autres, tout aussi déterminants pour l'explication du comportement de vote. Il montrera par ailleurs dans quelle mesure la propagande des adversaires, montés aux barricades trois semaines seulement avant la votation, a pesé sur le scrutin et, de manière plus générale, quels furent les motifs des votants pour accepter ou rejeter la mise à jour de la Constitution fédérale.

2. Situation de départ

La Constitution de 1874 qui faisait l'objet de la mise à jour était le résultat de l'unique révision totale de la Constitution de 1848, par laquelle la Suisse est devenue un état fédéral. En dépit de plusieurs tentatives de renouveler l'exercice, il fallut attendre les motions Obrecht et Dürrenmatt pour que l'Assemblée fédérale demande en 1966 une nouvelle refonte totale de la Constitution.

¹ Précisons que le 8 septembre 1935, l'initiative pour la révision totale de la Constitution a été rejetée en votation populaire par 72,3 pour cent des citoyens et par 22 cantons et demi-cantons.

² Les autorités fédérales prévoient d'entreprendre des réformes dans les domaines des droits populaires, de la justice, des institutions de direction de l'Etat et de la péréquation financière.

³ Il s'agit des résultats finaux officiels provisoires (état 18.4.99).

⁴ Afin d'éviter une surcharge du texte et des formules peu élégantes, le présent rapport ne contient pas de formulation épique des substantifs et des adjectifs. Les mots ayant des formes différentes au féminin et au masculin prendront toujours la forme masculine, mais il va sans dire qu'ils se réfèrent aussi bien aux femmes qu'aux hommes.

Les premiers travaux préparatoires furent alors confiés à un groupe de travail placé sous l'égide de l'ancien conseiller fédéral Wahlen, puis à une grande commission d'experts dirigée par le conseiller fédéral Kurt Furgler. A cause des nombreuses innovations qu'il contenait, le projet de la nouvelle constitution élaboré en 1977 par cette commission souleva de vives critiques. Tenant compte de ces réactions et après de nouveaux et longs travaux préparatoires, le Parlement renouvela en 1987 au Conseil fédéral le mandat de révision totale mais en lui demandant de borner ses travaux à une mise à jour. En raison de la priorité accordée à l'époque à la question de l'intégration européenne, les travaux relatifs à la réforme constitutionnelle ne démarrèrent qu'en 1994, après le Non à l'accord EEE. Désormais persuadé qu'une révision en profondeur était vouée à l'échec, le Conseil fédéral s'était alors prononcé en faveur d'un processus de réforme par étapes: la mise à jour devait constituer la structure de base de la révision sur laquelle pourraient venir se greffer d'autres réformes. Ce morcellement avait pour dessein d'éviter un cumul d'oppositions qui serait fatal au projet. Dans cette optique, le Conseil fédéral présenta en juin 1995 un premier projet de réforme⁵, qu'il modifia ensuite au vu des résultats de la procédure de consultation et de la vaste discussion populaire organisée à cette occasion⁶. Le nouveau projet publié le 20 novembre 1996⁷, qui ne différait pas fondamentalement du précédent, fut alors longuement débattu par les Chambres. Parmi les sujets les plus controversés figuraient l'inscription d'un article sur les buts sociaux et, surtout, à l'image du droit du grève, l'inscription des droits fondamentaux. La plupart des oppositions purent néanmoins être aplanies progressivement, de sorte qu'un compromis put être entériné fin 1998 par le Parlement. Le projet soumis en votation populaire consignait l'intégralité du droit constitutionnel en vigueur, écrit et non écrit, comblait les lacunes, intégrait de nouvelles dispositions tout en se défaisant de règles surannées et de détails superflus. Il contenait de plus quelques innovations de fond.

La campagne du Oui, qui se fit d'ailleurs fort discrète, débuta deux mois environ avant le scrutin avec l'engagement officiel du Conseil fédéral et la formation d'un comité de soutien intitulé «Oui à la Constitution moderne», qui regroupait la quasi totalité des formations politiques représentées au Parlement (PRD, PDC, PSS, UDC, PEP, les Verts et le PLS). Demeurés à l'écart de ce comité, l'AdI, le PCS et l'UDF approuvaient eux aussi la nouvelle Charte. Outre ce large consensus au sein du système de partis, le projet bénéficiait également de l'appui des principales organisations du pays (notamment Vorort, Union patronale suisse, USS, CSC, Association suisse des employés, USP, Pro Helvetia, Conseil suisse des activités de jeunesse et Société suisse pour la protection de l'environnement). De leur côté, les oppositions émanaient essentiellement du PdT et de quelques personnalités de l'aile gauche du PSS, qui appelaient de leurs vœux des innovations plus audacieuses, et de l'extrême-droite (DS, PdL ainsi que plusieurs sections cantonales de

⁵ Ce projet de Constitution comprend une mise à jour, quelques nouveautés matérielles, un réforme des droits populaires et une réforme de la justice. Voir: Département fédéral de justice et police (1995). *Réforme de la Constitution fédérale. Projet de Constitution*. Berne. Et aussi: Département fédéral de justice et police (1995). *Réforme de la Constitution fédérale. Exposé des motifs*. Berne.

⁶ En ce qui concerne la mise à jour, il ressort qu'elle est jugée nécessaire. Le déroulement par étapes est plébiscité tandis que les avis divergent quant à la direction à donner à la réforme: pour certains le projet allait trop loin et pour d'autres il était trop timide. Voir Département fédéral de justice et police (1996). *Réforme de la Constitution fédérale. Résultats de la procédure de consultation*.

⁷ Département fédéral de justice et police (1996). *Réforme de la Constitution fédérale, Message du Conseil fédéral*. Berne.

l'UDC⁸), qui jugeait au contraire la réforme trop hardie. Peu organisée à ses débuts, cette opposition de droite se manifesta de manière plus radicale trois semaines environ avant la votation, par la création d'un comité regroupant une centaine de citoyens et quelques parlementaires issus pour la plupart des rangs de la droite populiste, ceux-là mêmes qui avaient combattu jadis avec succès le traité EEE, les casques bleus et la naturalisation facilitée⁹. Ce comité, qui concentrait l'essentiel de son action en Suisse alémanique, était d'avis que la révision allait bien au-delà d'une simple mise à jour. Selon lui, en plus d'être trop centralisatrice et de trop s'inspirer d'idées socialistes, la nouvelle Constitution ôterait à la Suisse sa souveraineté, aboutirait à la dissolution de la citoyenneté suisse, restreindrait l'autorité parentale, et, concernant le droit de grève, entraînerait des conséquences graves pour l'économie suisse. D'après un autre de ses arguments, repris notamment par l'Association suisse des sous-officiers, la nouvelle Constitution affaiblirait le principe de l'armée de milice et priverait les soldats de leurs armes.

3. Importance de l'objet

D'après notre enquête, 45 pour cent des sondés estiment que la Constitution est avant tout importante pour la garantie des droits politiques du citoyen. La cohésion nationale et la délimitation du pouvoir des autorités n'arrivent en tête de liste que chez, respectivement, 30 et 16 pour cent des interviewés¹⁰.

On pourrait dès lors penser que les citoyens se sentaient particulièrement concernés par le projet soumis à leur approbation. Pourtant, lorsque l'on regarde les avis quant à la pertinence de la votation pour soi-même, celle-ci n'apparaît pas remarquablement élevée (tableau 3.1). En effet, l'importance personnelle est légèrement supérieure à la moyenne enregistrée au cours de ces dernières années: seul un tiers des sondés juge «grande» à «très grande» l'importance du point de vue individuel de la mise à jour de la Constitution fédérale. A titre de comparaison, le récent vote relatif à la RPLP¹¹ fut considéré comme important à très important pour soi-même par 55 pour cent des interviewés. Comme c'est le cas généralement, la signification sur le plan de l'intérêt général est quant à elle supérieure à la signification sur le plan personnel et se situe cette fois-ci un peu au-dessous de la moyenne.

On peut en conclure que les citoyens ont opéré une distinction entre les droits politiques garantis par la Constitution et ce projet particulier qui lui était consacré. Le fait que les droits politiques n'étaient pas l'enjeu de la réforme n'est certainement pas étranger à cela. Il serait donc erroné de penser que les citoyens ne sont pas sensibles à des réformes touchant aux droits politiques. Comme on l'a dit, cette sensibilité avait été prise en compte dans les travaux du Parlement.

⁸ UDC Bâle ville, Lucerne, Soleure, St-Gall, Schwitz, Uri, Zoug et Zurich.

⁹ Voir Kriesi, Hanspeter et al. *Analyse Vox de la votation fédérale du 6 décembre 1992*. Berne: GfS/Genève: DSP. Et aussi Wernli, Boris et al. *Analyse Vox des votations fédérales du 12 juin 1994*. Berne: GfS/Genève: DSP.

¹⁰ Notre question était la suivante: «La Constitution suisse peut être importante pour la cohésion nationale, pour la garantie des droits politiques des citoyens et des citoyennes ou bien encore pour la délimitation du pouvoir des autorités. A votre avis, pour lequel de ces trois éléments la Constitution est-elle la plus importante?»

¹¹ Voir Delgrande, Marina et Wolf Linder. *Analyse Vox des votations fédérales du 27 septembre 1998*. Berne: GfS/IPW.

Tableau 3.1: Perception par les citoyens de l'importance pour soi-même et pour le pays de la mise à jour de la Constitution fédérale

Degré d'importance pour...	Mise à jour de la Constitution fédérale		Moyennes 1993-99 ^b	
	le pays %	soi-même %	le pays %	soi-même %
Infime (0,1) ^a	2	15	5	19
Minime (2,3,4)	7	19	13	19
Moyen (5)	20	24	18	18
Grand (6,7,8)	36	25	32	23
Très grand (9,10)	23	9	27	19
Moyenne ^c	6.9	4.8	6.6	5.1

N total des interviewé-e-s = 1203.

^a Les interviewé-e-s devaient situer l'importance des différents objets sur une échelle graduée de 0 à 10. 0 signifiait "aucune importance" et 10 "très grande importance".

^b Moyennes calculées par nos soins du 6 juin 1993 au 7 février 1999 sur 53 objets de votation.

^c Moyenne calculée sur la base de l'échelle d'importance graduée de 0 à 10.

Les totaux sont inférieurs à 100 pour cent car les "ne sait pas" et les "non réponses" ne figurent pas dans le tableau.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.

Certaines catégories d'individus se sentaient-elles davantage concernées que d'autres par l'événement? Lorsque l'on se réfère à l'importance moyenne de l'enjeu (tableau 3.1 lettre c), on voit que si la signification pour la collectivité fait l'objet d'un large consensus au sein de la population, les perceptions varient en revanche sur le plan de l'importance personnelle. Cette dernière est effectivement plus marquée au Tessin qu'en Suisse alémanique et, surtout, qu'en Suisse romande (resp. 5.3; 4.9; 4.3). Le sentiment d'être personnellement concerné est aussi plus prononcé chez les individus orientés politiquement à droite que chez ceux d'orientation centriste et de gauche (resp. 5.7; 4.9; 4.9). Enfin, elle s'accroît à mesure que s'accroît l'âge et le niveau de formation des sondés.

4. Formation de l'opinion

Très calme à ses débuts, la campagne s'anima vers la fin avec la montée aux créneaux du comité du Non. La propagande agressive de ce dernier demeura longtemps sans réplique, jusqu'au moment où, quatre jours avant le vote, le Conseil fédéral intervint pour y apporter des rectificatifs. Après la votation, les critiques fusèrent alors envers les partis et parlementaires favorables au projet, à qui l'on reprochait notamment de s'être montrés trop sûrs de l'issue du scrutin, laissant ainsi le champ libre aux opposants.

Avec ces 196 articles, le projet de mise à jour de la Constitution fédérale constituait un objet d'une indéniable complexité. Or, plus un objet de votation est complexe, inconnu et abstrait, plus les informations et les opinions répandues par les acteurs concernés (Conseil fédéral, partis, politiciens, organisations et médias) au cours de la campagne

sont primordiales pour arrêter une décision. En expliquant le contenu de l'objet et en simplifiant les enjeux à travers quelques arguments clés, le débat politique antérieur au scrutin structure l'opinion et vient compenser l'incapacité à se prononcer sur une question difficile à juger sur la base de l'expérience individuelle¹². Il n'est dès lors pas dénué d'intérêt de s'attarder sur l'impact de la campagne.

4.1 L'utilisation des moyens d'information

A quels médias les citoyens ont-ils eu recours afin de prendre connaissance des positions pour et contre la mise à jour de la Constitution fédérale?

Quand bien même l'objet soumis à leur appréciation était particulièrement complexe, les citoyens n'ont pas fait un usage supérieur à la moyenne des canaux d'information dont ils disposaient. Pour le vote du 18 avril 1999, le degré moyen d'exposition aux médias¹³ était de 4, contre 4.1 en moyenne pour les 15 dernières votations. Pour prendre quelques exemples, les sondés se sont davantage informés qu'à l'occasion des deux derniers votes consacrés à l'article constitutionnel sur l'agriculture¹⁴ (3.6), mais nettement moins que lors des récentes consultations populaires relatives à la RPLP¹⁵ et à l'initiative pour la protection génétique¹⁶ (resp. 5; 4.7).

Dans le détail, ce sont comme à l'accoutumée les articles spécialisés parus dans la presse écrite qui ont constitué la source d'information la plus fréquemment consultée durant la campagne: 67 pour cent des personnes interrogées y ont recouru. Les émissions télévisées (57 pour cent), la brochure du Conseil fédéral (52 pour cent) ainsi que les émissions radiophoniques (44 pour cent) figurent aussi en bonne place. Viennent ensuite le courrier des lecteurs (41 pour cent), les journaux des votations (37 pour cent) et les annonces publicitaires dans les journaux (35 pour cent). Les citoyens se sont par contre nettement moins informés au moyen des affiches dans les rues (21 pour cent), des mailings directs (21 pour cent) et des communications sur le lieu de travail (11 pour cent).

4.2 Le moment de la décision

Deux tiers des participants ont attendu le lancement du débat public autour de la nouvelle Constitution pour arrêter une décision alors qu'un tiers savait d'entrée de jeu ce qu'il voterait (*tableau 4.1*). De prime abord, ce résultat ne diffère guère de ce que l'on observe habituellement. Compte tenu de l'extrême diversité des thèmes touchés par le projet et du caractère exceptionnel du scrutin, on aurait toutefois pu s'attendre à ce que les votants qui se décident précocement, se passant ainsi des informations délivrées au cours de la campagne, soient moins nombreux que de coutume. A ce propos, l'hypothèse peut être formulée que ce type de votants s'est prononcé davantage sur le bien fondé

¹² Voir Linder, Wolf (1998). Schweizerische Demokratie. Institutionen Prozesse Perspektiven. Berne: Haupt, pp.269-75. Et aussi Longchamp, Claude (1991). «Möglichkeiten und Grenzen des politischen Marketings bei Abstimmungen und Wahlen», *Annuaire suisse de science politique*, 31 (91), pp.303-326.

¹³ Il s'agit du nombre moyen de sources d'informations utilisées par les sondés au cours de la campagne.

¹⁴ Votations du 12 mars 1995 et du 9 juin 1996.

¹⁵ Votations du 27 septembre 1998.

¹⁶ Votations du 7 juin 1998.

Tableau 4.1: Date remémorée de la décision et difficulté de se forger une opinion pour la votation du 18 avril 1999

	Mise à jour de la Constitution fédérale %	Moyenne 1991-99 ^a %
<i>Moment de la décision</i>		
Savait d'entrée de jeu	34	35
3 à 6 semaines avant	12	17
1 à 2 semaines avant	37	24
Quelques jours avant	14	19
<i>Difficulté de la décision</i>		
Décision plutôt facile	40	53
Décision plutôt difficile	40	33
N total des interviewé-e-s pour «difficulté de la décision» = 1203. N total des interviewé-e-s pour «moment de la décision» = 634 (seulement les participants). Les totaux sont inférieurs à 100 pour cent car les «ne sait pas» et les «non réponses» ne figurent pas dans le tableau. ^a Moyenne calculée du 3 mars 1991 au 7 février 1999 à partir de 76 objets de votation. Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999		

d'une réforme que sur le projet lui-même. Par ailleurs, si on y regarde de plus près, on s'aperçoit que la proportion de votants qui se sont décidés vers la fin de la campagne (entre une à deux semaines avant le vote) surpasse largement la moyenne. Or, ceci coïncide avec le moment où la campagne s'est véritablement animée en raison de l'engagement plus soutenu des adversaires.

Au vu de ce qui précède, il convient de s'attarder quelque peu sur l'évolution de l'opinion au cours du temps. Notre sondage met alors en perspective le fait que les avis en faveur du projet, qui avoisinaient les 70 pour cent avant et au début de la campagne, accusent un recul de 9 points de pourcentage deux semaines avant le vote¹⁷. Autrement dit, ceux qui étaient indécis jusque là avaient alors tendance à rejoindre le camp des opposants. La propagande du comité du Non paraît donc avoir eu du succès.

4.3 La difficulté de la décision

La seconde partie du tableau 4.1 montre qu'il a été relativement peu aisé pour les sondés de se faire une idée des retombées d'un Oui ou d'un Non sur leur propre personne à partir des informations reçues durant la campagne. En effet, 40 pour cent d'entre eux, contre 33 en moyenne, ont avoué avoir rencontré des difficultés lorsqu'il s'est agi de se forger une opinion. Précisons que le degré de difficulté de la décision peut être mis en rap-

¹⁷ En Suisse alémanique, l'écart est de 12 pour cent. Rappelons que la campagne du Non s'est surtout focalisée sur cette partie du pays.

port avec le niveau d'exposition aux médias¹⁸ et le moment de la décision¹⁹: plus l'on s'était informé et plus l'on s'était décidé tôt, moins la prise de décision s'est avérée ardue.

5. Analyse du comportement de vote

Débat au cours de quatre sessions régulières et deux sessions spéciales, le projet de mise à jour de la Constitution fédérale a été adopté le 18 décembre 1998 par 134 voix contre 14 au Conseil national et à l'unanimité au Conseil des Etats. Soumis ensuite au verdict populaire, il a été accepté par 59,2²⁰ pour cent des votants et par 13 cantons et demi-cantons et devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2000. Pour mémoire, ces résultats sont assez proches de ceux obtenus en 1874, où la révision totale avait été approuvée par 63,2 pour cent des votants et par 12 cantons et trois demi-cantons. Ceci dit, l'ampleur du consensus politique qui régnait autour du projet laissait entrevoir un résultat plus net en sa faveur²¹. On peut dès lors s'interroger sur la nature des lignes de conflits sous-jacentes à ce vote. Or, l'enquête Vox montre que celles-ci étaient nombreuses et, parfois, exceptionnellement marquées.

5.1 Les caractéristiques géographiques, sociales et démographiques

Si notre sondage confirme tout d'abord que Romands et Italophones ont davantage soutenu le projet que les Alémaniques, il permet également de mettre en lumière un clivage entre les villes et les campagnes, qui ne se manifeste toutefois qu'en Suisse allemande²². Ainsi, ce sont surtout les personnes ayant élu domicile à la campagne qui ont contribué au taux d'approbation plus bas dans cette région du pays.

Il ressort aussi que de manière générale, les traits socio-démographiques des personnes interrogées sont peu entrés en ligne de compte dans la prise de décision (*tableau 5.1*). Quelques disparités de comportement significatives doivent néanmoins retenir l'attention, à l'exemple du niveau d'éducation: contrairement aux universitaires, aux normaliens et aux maturistes, qui affichent des taux d'acquiescement très supérieurs à la moyenne, les votants ayant mis un terme à leurs études au stade de l'école obligatoire et de l'apprentissage ont voté Oui au-dessous de la moyenne. Les personnes de formations professionnelles ou techniques supérieures se situent quant à elles aux alentours de la moyenne. Une relation linéaire se laisse en outre observer entre le vote et le revenu mensuel du

¹⁸ V de Cramer = 0.21***.

¹⁹ V de Cramer = 0.26***

²⁰ Le niveau d'acceptation obtenu grâce à l'échantillonnage Vox s'élève quant à lui à 64.9 pour cent et s'éloigne donc de notre intervalle de confiance de +/- 3,1 pour cent. Il est donc plus judicieux de tenir compte dans nos analyses des écarts à la moyenne des pourcentages de Oui plutôt que des pourcentages de Oui en termes absolus (à moins que ces écarts sont particulièrement grands).

²¹ Une étude a démontré que l'issue d'un scrutin populaire portant sur un référendum obligatoire est fortement dépendante du degré de consensus au sein du Conseil national. Un consensus suffisamment large au sein de l'élite augmente sensiblement les chances que le vote du peuple et des cantons soit favorable au projet. Voir Sciarini, Pascal et Alexandre H. Trechsel (1996). « Démocratie directe en Suisse: l'élite politique victime des droits populaires? », *Revue Suisse de Science politique. La Réforme des institutions*. Vol. 2, issue 2, été 1996, pp. 201-32.

²² Ce résultat est d'ailleurs confirmé par l'analyse des résultats communaux réalisée par l'Office fédéral des statistiques. Voir le communiqué de presse de l'OFST « Résultats communaux de la votation populaire du 18 avril 1999 », <http://www.admin.ch/bfs>.

Tableau 5.1: Mise à jour de la Constitution fédérale – Comportement de vote selon les caractéristiques sociales

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association ^a
Total effectif	59.2		
Total VOX	65	595	
<i>Niveau de formation</i>			Gamma = 0.29***
Université	84	69	
Ecole technique supérieure	66	47	
Formation professionnelle supérieure	71	68	
Maturité/école normale	86	(36)	
Apprentissage	59	300	
Ecole obligatoire	55	69	
<i>Age</i>			Gamma = 0.18**
De 18 à 29 ans	75	(36)	
De 30 à 39 ans	67	118	
De 40 à 49 ans	71	112	
De 50 à 59 ans	69	108	
De 60 à 69 ans	63	115	
70 ans et plus	51	106	
<i>Revenu mensuel du ménage</i>			Gamma = 0.16**
Plus de 9000 francs	80	65	
Entre 7000 et 9000 francs	74	72	
Entre 5000 et 7000 francs	64	154	
Entre 3000 et 5000 francs	60	142	
Moins de 3000 francs	54	65	
<i>Région linguistique</i>			V = 0.15**
Suisse romande	79	102	
Tessin	74	(35)	
Suisse alémanique	61	458	
<i>Lieu de résidence</i>			V = 0.11** V = 0.14*
Suisse alémanique			
Grandes agglomérations	71	112	
Petites et moyennes agglomérations	61	193	
Communes rurales	54	153	
Suisse romande			n.s.
Grandes agglomérations	79	(28)	
Petites et moyennes agglomérations	73	40	
Communes rurales	88	(34)	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

^b Coefficient d'association calculé pour l'ensemble de la Suisse.

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.

Tableau 5.2: Mise à jour de la Constitution fédérale – Comportement de vote selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association ^a
Total effectif	59.2		
Total VOX	65	595	
<i>Préférence partisane</i>			V = 0.63*** ^b
Parti socialiste suisse	91	98	
Parti démocrate chrétien	77	56	
Parti radical démocratique	76	59	
Union démocratique du centre	17	82	
Sans affinité partisane	64	191	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite</i>			V = 0.33*** ^b
Extrême gauche	89	(35)	
Gauche	85	123	
Centre	66	235	
Droite	53	110	
Extrême droite	30	40	
Pas situés	48	40	
<i>Fréquence de participation aux votations</i>			n.s.
Vote toujours	64	337	
Vote fréquemment	70	181	
Vote occasionnellement	56	70	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

^b Coefficient calculé sans les «pas situés» ou sans «sans affinité partisane».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.

ménage: l'acceptation s'accroît à mesure que le revenu s'accroît. De plus, si l'on ne peut véritablement parler d'un clivage générationnel, on constate néanmoins que les citoyens les plus âgés se sont montrés plus critiques que les plus jeunes. Pour le reste, le nouveau texte constitutionnel n'a pas été accueilli de manière fondamentalement différente en fonction du sexe, de l'état civil, du statut social, de la durée de résidence ou de la fréquentation religieuse des sondés.

5.2 Les caractéristiques politiques

En comparaison, les prédispositions politiques des sondés ont bien davantage marqué ce scrutin de leur empreinte (tableau 5.2). On constate ainsi que les consignes de vote positives des partis gouvernementaux n'ont pas toutes eu le même succès auprès de leurs électeurs potentiels. Alors que les sympathisants du PDC, du PRD et, davantage encore, du PSS ont approuvé en masse la mise à jour, une majorité écrasante de sympathisants de

L'UDC n'a pas tenu compte de l'avis de leur parti. En raison du nombre infime de sympathisants des DS, du PdL et du PdT inclus dans notre échantillon, nous ne pouvons pas nous prononcer ici sur leur comportement de vote. Le placement subjectif des interviewés sur l'axe idéologique gauche-droite nous éclaire cependant quelque peu sur ce point. En effet, le soutien apporté à la nouvelle Constitution s'effrite à mesure que l'on se dirige de l'extrême-gauche vers l'extrême-droite de l'échiquier politique. En d'autres termes, contrairement au PdT, il semble que les votants d'extrême-gauche n'étaient pas opposés à la réforme constitutionnelle. Les votants d'extrême-droite ont en revanche amplement adhéré au point de vue des petits partis de l'extrême-droite.

Par ailleurs, si les mots d'ordre positifs des syndicats, des associations patronales, d'employés, de jeunesse et écologiste semblent avoir été suivis par leurs membres, ils n'ont cependant pas eu un impact décisif sur l'orientation de la décision puisque les personnes qui n'envisagent pas d'adhérer à ces organisations ont dit presque aussi souvent Oui que les membres. L'intérêt pour la politique et la fréquence de participation aux votations ne contribuent d'ailleurs pas non plus à la compréhension du vote.

Pour en finir avec les caractéristiques politiques, force est de constater que cette votation ne déroge pas à une règle maintes fois vérifiée: le projet emporte une adhésion un peu inférieure à la moyenne chez les votants politiquement peu intégrés, c'est-à-dire peu ou pas intéressés par la politique, qui ne prennent part qu'occasionnellement aux votations et qui ne peuvent déterminer leur orientation idéologique.

5.3 Les valeurs

Le regard porté par les citoyens sur différents aspects de la société suisse est également riche d'enseignements (*tableau 5.3*).

L'examen des valeurs auxquelles adhèrent les votants souligne tout d'abord l'existence d'un clivage considérable entre la partie de la Suisse soucieuse de s'ouvrir vers l'extérieur et celle qui s'y refuse. En clair, les individus qui favorisent une ouverture de la Suisse sur le monde ont plébiscité le projet alors qu'à l'inverse, les tenants d'une Suisse qui se ferme davantage ou qui préserve ses traditions l'ont rejeté avec vigueur. Le clivage «égalité/inégalité des chances entre Suisses et étrangers» est à peine moins marqué: tandis que les personnes opposées à l'octroi de chances égales aux Suisses et aux étrangers ont exprimé un Non clair et net, les personnes favorables à un tel octroi ont voté Oui avec autant de conviction. Par ailleurs, l'attitude face à l'armée présente un lien avec le vote, mais moins prononcé. Les tenants d'une Suisse sans armée ont en effet soutenu le projet au-dessus de la moyenne alors que ceux qui prônent le maintien d'une armée forte l'ont approuvé au-dessous de la moyenne. De plus, des taux d'acceptation supérieurs à la moyenne se dégagent parmi ceux qui accordent une faible importance à l'ordre et à la tranquillité et qui soutiennent une promotion active de l'égalité entre hommes et femmes alors que les taux d'acceptation s'établissent au-dessous de la moyenne chez les individus attachés aux valeurs opposées. Par contraste, il faut souligner l'absence de divergences de vue entre centralistes et fédéralistes. Rappelons à ce sujet que si la mise à jour décrivait plus en profondeur et de manière plus détaillée les relations entre la Confédération et les cantons, elle ne touchait en revanche pas aux fondements mêmes du fédéralisme.

Tableau 5.3: Mise à jour de la Constitution fédérale – Comportement de vote selon l'attachement à certaines valeurs

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association ^a
Total effectif	59.2		
Total VOX	65	595	
<i>Ouverture/fermeture</i>			V = 0.52***
Une Suisse ouverte sur le monde	84	372	
Valeurs mixtes	38	171	
Une Suisse qui se ferme davantage	16	44	
<i>Ouverture/traditions</i>			V = 0.46***
Une Suisse ouverte sur le monde	86	259	
Valeurs mixtes	60	202	
Une Suisse qui défend ses traditions	28	120	
<i>Suisses/Etrangers</i>			V = 0.44***
Suisses et étrangers ont les mêmes chances	91	165	
Valeurs mixtes	70	189	
Pas d'égalité des chances entre Suisses et étrangers	40	215	
<i>Armée</i>			V = 0.28***
Suisse sans armée	84	91	
Valeurs mixtes	72	213	
Armée forte	52	277	
<i>Ordre et tranquillité</i>			V = 0.21***
Peu importants	81	57	
Valeurs mixtes	75	170	
Très importants	57	359	
<i>Egalité hommes/femmes</i>			V = 0.19***
Promotion active de l'égalité entre hommes et femmes	76	184	
Valeurs mixtes	69	101	
Aucun traitement de faveur, ni aux hommes ni aux femmes	56	286	
<i>Centralisme-fédéralisme</i>			n.s.
Centralisme	69	207	
Valeurs mixtes	67	195	
Fédéralisme	56	139	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.

Tableau 5.4: Mise à jour de la Constitution fédérale – Comportement de vote selon les attitudes à l'égard de la Suisse et de ses institutions

Caractéristiques/catégories	% de oui	(n)	Coefficient d'association ^a
Total effectif	59.2		
Total VOX	65	595	
<i>Attitude à l'égard du gouvernement</i>			V = 0.45***
Confiant	82	332	
Indécis	62	68	
Méfiant	35	187	
<i>Satisfaction envers le fonctionnement de la démocratie</i>			Gamma = 0.37***
Satisfait	75	144	
Plutôt satisfait	67	363	
Pas du tout satisfait	38	76	
<i>Fierté d'être Suisse</i>			Gamma = 0.32***
Pas fier du tout	70	(20)	
Pas très fier	77	60	
Assez fier	72	269	
Très fier	52	225	
<i>Attachement aux institutions politiques spécifiques de la Suisse</i>			Gamma = 0.30***
Pas très voire pas du tout attaché	90	41	
Assez attaché	67	204	
Très attaché	59	277	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

^b Coefficient calculé sans les «pas situés» ou sans «sans affinité partisane».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.

5.4 La culture politique

Au chapitre des attitudes à l'égard de la Suisse et de ses institutions, il faut souligner en premier lieu le très profond fossé entre individus qui accordent leur confiance au Conseil fédéral et ceux qui s'en méfient (tableau 5.4): les confiants ont souscrit très largement au projet tandis que les méfiants l'ont repoussé avec vigueur. Bien que ce clivage apparaisse régulièrement lors des votations, en particulier lorsqu'il est question de projets gouvernementaux, il n'atteint que rarement une telle intensité. L'écart de 47 points de pourcentage enregistré le 18 avril 1999 rejoint ainsi ceux observés à l'occasion des votes sur l'accord EEE, sur les casques bleus ou encore sur l'introduction de la TVA, qui faisaient date en la matière²³.

²³ 43 pour cent d'écart dans les deux premiers cas et 44 pour cent dans le troisième.

Un résultat important mérite par ailleurs d'être signalé: la confiance envers le gouvernement est actuellement à son niveau le plus haut. Tandis que la méfiance atteignait un niveau record en septembre 1994 (30 pour cent de confiants contre 53 pour cent de méfiants), elle tendait à diminuer depuis juin 1998. Ainsi, selon notre sondage, les confiants (52 pour cent) sont à l'heure actuelle nettement plus nombreux que les méfiants (32 pour cent).

On retiendra également que la nouvelle Constitution a reçu un appui inférieur à la moyenne chez les personnes totalement insatisfaites de la manière dont fonctionne la démocratie dans notre pays, qui sont très fières d'être Suisses et qui manifestent un fort attachement aux institutions politiques traditionnelles suisses (démocratie directe, fédéralisme, neutralité, concordance)²⁴. A contrario, le projet bénéficie d'un soutien supérieur à la moyenne auprès des personnes satisfaites par la démocratie, peu ou assez fières de leur appartenance nationale et peu attachées aux institutions traditionnelles.

5.5 Un modèle global

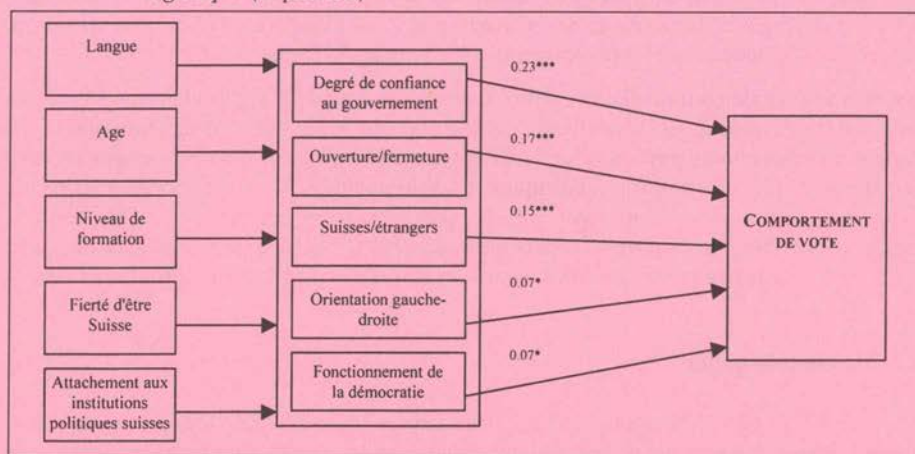
Après avoir passé en revue une à une les caractéristiques individuelles susceptibles d'avoir un retentissement sur la prise de décision, nous les avons toutes intégrées dans un modèle global à l'échelle du pays. Grâce à une procédure de régression logistique²⁵, nous avons alors pu mesurer la contribution relative de chacune de ces caractéristiques dans l'explication du comportement de vote. *Le schéma 5.1* reproduit de façon très simplifiée les résultats ainsi obtenus:

- Le premier enseignement que l'on peut en tirer est que la décision était avant tout une question de confiance envers le Conseil fédéral. Quel que soit leur âge, leur niveau d'éducation, leur langue, leur fierté d'être Suisse ou leur degré d'attachement aux institutions politiques traditionnelles, les confiants ont approuvé le projet largement au-dessus de la moyenne et les méfiants très au-dessous de la moyenne.
- Cela étant, le vote s'est également cristallisé autour des attitudes à l'égard des rapports de la Suisse avec l'extérieur et face à une égalité des chances entre Suisses et étrangers. Ainsi, quel que soit le niveau de confiance à l'égard des autorités, les personnes favorables à une Suisse plus ouverte et à une égalité entre Suisses et étrangers ont voté Oui, contrairement aux tenants des valeurs opposées.

²⁴ Les questions étaient les suivantes: «Globalement, êtes-vous satisfait, plutôt satisfait, ou pas du tout satisfait de la manière dont la démocratie fonctionne dans notre pays?» 24 pour cent sont satisfaits, 59 pour cent plutôt satisfaits et 12 pour cent pas du tout satisfaits. «Dans quelle mesure vous sentez-vous fier d'être Suisse(sse)?» 34 pour cent sont très fiers, 45 pour cent assez fiers, 13 pour cent pas très fiers et 4 pour cent pas du tout fiers. «Le fédéralisme, la démocratie directe, la neutralité et le système de concordance sont des caractéristiques qui permettent de différencier l'Etat suisse des autres Etats démocratiques. Veuillez me dire pour chacune de ces caractéristiques si elle est très importante, assez importante, pas très importante ou pas importante du tout à vos yeux.» Nous avons ensuite construit un indice d'attachement regroupant les réponses obtenues pour les quatre caractéristiques (n = 1203).

²⁵ Pour ce modèle global, nous avons inclus dans cette régression les variables suivantes: confiance envers le gouvernement, échelles de valeurs «ouverture/fermeture» et «égalité entre Suisses et étrangers/pas d'égalité» de même que l'auto-positionnement sur l'échelle gauche-droite, l'âge et le niveau de formation des sondés, la fierté d'être suisse, la satisfaction face à la démocratie, l'importance des institutions traditionnelles et la région linguistique (nous n'avons en revanche pas retenu le revenu mensuel du ménage, qui est lié dans une large mesure au niveau de formation). Le modèle prédit 84 pour cent des votes sur le plan national (n = 373). Le texte ne mentionne que les résultats de cette régression. Afin de donner une interprétation correcte des résultats obtenus par ce modèle, nous avons effectué au préalable plusieurs autres régressions logistiques. La première ne contenait que l'âge, la formation et la langue, auxquels nous avons ajouté, progressivement, les sept autres variables.

Schéma 5.1: Modèle global expliquant le comportement de vote à l'occasion de la votation sur la mise à jour de la Constitution fédérale – régression logistique (R partiels)



- L'impact direct de l'orientation gauche-droite est également perceptible, bien que nettement plus restreint. En clair, si les votants d'extrême-droite ont bien moins souscrit au projet que les autres, c'est en bonne partie parce qu'ils se méfient en plus grand nombre du Conseil fédéral et qu'ils sont plus nombreux à pencher pour une Suisse plus fermée et où Suisses et étrangers n'ont pas les mêmes chances. Une réflexion analogue peut du reste être faite au sujet du degré de satisfaction vis-à-vis du fonctionnement de la démocratie.
- Les effets que nous constatons dans les sections précédentes au niveau de la région linguistique, du niveau de formation, de l'âge ou de la fierté d'être Suisse ou de l'importance des spécificités institutionnelles ont disparu. Cela signifie que les relations entre ces prédispositions et le vote ne sont pas directes mais indirectes et s'opèrent par l'entremise d'autres variables. Ainsi, par exemple, leur impact était essentiellement dû au fait que les citoyens les plus âgés, au niveau de formation bas, alémaniques ou très fiers de leur nationalité sont bien plus nombreux que les autres à adhérer à l'idée d'une Suisse qui se ferme davantage et où Suisses et étrangers n'ont pas les mêmes chances.

6. Justifications spontanées du vote

Voyons à présent quelles raisons sont invoquées spontanément par les votants ayant accepté ou rejeté la nouvelle Constitution fédérale pour expliquer leur décision.

On relève en tout premier lieu que les partisans ont pour la plupart prononcé un Oui général au projet (tableau 6.1). Ainsi, à côté de ceux qui ont voté Oui parce que «c'était une bonne chose» ou parce qu'ils jugeaient l'étendue de la réforme acceptable, un grand

Tableau 6.1: Mise à jour de la Constitution fédérale – Motivations du Oui en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé)

Motivations de l'acceptation exprimées spontanément	Participants	
<i>Motivations relatives à la nouvelle Constitution dans son ensemble</i>	73	
Nécessité de la réforme		57
Bonne chose		14
Entendue de la réforme acceptable		1
<i>Motivations relatives au contenu de la nouvelle Constitution</i>	4	
Catalogue exhaustif des droits fondamentaux		1
<i>Motivations relatives à la forme de la nouvelle Constitution</i>	6	
<i>Nouvelle Constitution nécessaire pour l'intégration à l'UE</i>	3	
<i>Recommandation d'un parti, politicien, organisation ou médias, BBI</i>	6	
<i>A suivi Arnold Koller</i>	3	
<i>A suivi l'avis d'un tiers (parent, ami etc.)</i>	1	
Total ^a	100%	(n = 601)

^a Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages.
Le total différent de 100% provient des sommes arrondies.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.

nombre de défenseurs a invoqué la nécessité de réviser la Constitution, de l'adapter à notre époque.

Par contraste, très rares sont ceux qui sont entrés dans les détails, montrant ainsi leur satisfaction face à des points spécifiques du projet.

Notons enfin que pour motiver leur choix, certains partisans ont mis en avant le toilettage proprement dit de la Constitution. Reprenant l'argument du Conseil fédéral, ils soulignent en effet la réécriture en termes plus compréhensible et la présentation plus systématique et plus ordonnée du droit. Quelques défenseurs avaient tenu à souligner leur préoccupation de ne pas entraver le rapprochement avec l'Union européenne.

Il faut également noter qu'environ 10 pour cent des personnes ayant voté Oui ont préféré s'en remettre à l'avis d'un tiers (recommandation de vote d'un parti, d'une organisation, d'un parent, d'un ami etc.).

Si nous nous penchons ensuite sur les raisons qui ont animé les détracteurs du projet, nous remarquons qu'un bon tiers d'entre eux ont prononcé un refus généralisé (tableau 6.2). Hormis les motifs non spécifiés tels que «c'est une mauvaise chose», quelques motivations mettent ici l'accent sur le caractère peu concret ou peu clair de l'objet ou bien encore sur l'inutilité de la démarche. Concernant l'étendue de la révision, deux courants s'opposaient: alors que quelques uns auraient préféré des changements plus en profondeur, d'autres estimaient au contraire que les autorités étaient allées trop avant dans la réforme.

Tableau 6.2: Mise à jour de la Constitution fédérale – Motivations du Non en pour cent (plusieurs réponses possibles par interviewé)

Motivations du refus exprimées spontanément	Participants	
<i>Motivations relatives à la signification du vote</i>	36	
Dissolution de la citoyenneté suisse		20
Dissolution de la Suisse/indépendance en péril		9
Change le régime actuel sur la question de l'adhésion à l'UE		7
<i>Motivations relatives à la nouvelle Constitution dans son ensemble</i>	30	
Mauvaise chose		4
L'objet n'est pas assez concret		4
La réforme est inutile		5
La réforme va trop loin		5
La réforme ne va pas assez loin		2
<i>Motivations relatives au contenu de la nouvelle Constitution</i>	14	
Dissolution de la famille		2
Pas d'accord avec certains points de la réforme		6
<i>Complexité de l'objet et manque d'information</i>	13	
<i>Recommandation d'un parti, politicien, organisation ou médias</i>	3	
<i>Marque de méfiance envers le Conseil fédéral</i>	2	
<i>A suivi l'avis d'un tiers (parent, ami etc.)</i>	2	
Total ^a	100%	(n = 327)

^a Les «ne sait pas» et les refus de répondre ne sont pas inclus dans le calcul des pourcentages.
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.

Chez les opposants, ce sont toutefois des contestations en rapport avec une certaine vision de la Suisse qui ont prévalu. Dans cette catégorie de motifs, il ne s'en trouve aucun qui n'ait pas été invoqué par le comité qui combattait le projet. Ainsi, les adversaires entendaient avant tout préserver la citoyenneté suisse. Reproduisant deux arguments phares du comité du Non, ils s'élevaient contre la disparition des termes de «citoyens» et de «Suisse», remplacés par ceux d'«êtres humains» et de «personnes» dans le nouveau texte ou bien dénonçaient le fait que cette nouvelle terminologie mettait Suisses et étrangers sur un même pied d'égalité²⁶. A côté de cela, certains redoutaient, sinon la dissolution, du moins une certaine perte d'indépendance de la Suisse²⁷. Presque aussi fréquents, les Non imputables à un réflexe anti-européen exprimaient quant à eux les craintes que la nouvelle Charte facilite un rapprochement avec l'Union européenne²⁸. Ceci montre que

²⁶ Cf. Article 8 alinéa 1 n^o Cst, en vertu duquel tous les êtres humains (et non plus tous les Suisses) sont égaux devant la loi. En corollaire, le comité précisait que ce faisant, on poussait notamment à l'octroi des droits civiques aux étrangers dans les cantons et les communes (NZZ 1er avril 1999, p.15).

²⁷ Cf. Article 5 alinéa 4 n^o Cst.

²⁸ Citant les propos du conseiller fédéral Couchepin, qui avait affirmé dans une interview accordée au St. Galler Tagblatt, que la nouvelle Constitution était nécessaire à l'intégration européenne de la Suisse, le comité mettait en garde contre ce qu'il considérait comme le but réel de la réforme, à savoir l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne (Le TEMPS, 26 mars 1999 p.11).

le débat sur la nouvelle Constitution s'est transformé pour certains en une décision de fond sur les rapports de la Suisse avec «l'autre», qu'il s'agisse des étrangers ou de son environnement international.

Les motifs ayant trait de façon explicite à des points précis du projet ne sont mentionnés ici aussi que très sporadiquement. Toujours à l'instar du comité d'opposition, un tout petit groupe de votants entendaient alors éviter que les nouvelles dispositions relatives à la protection de la jeunesse ne viennent restreindre l'autorité parentale et n'aboutissent, en fin de compte, à la dissolution de la famille²⁹. En revanche, alors que la question de la légitimité de la grève avait bien failli faire capoter le projet au Parlement, elle n'a pour ainsi dire pas retenu l'attention des votants³⁰. Il en va d'ailleurs de même pour l'argument selon lequel les soldats ne pourraient plus conserver leur arme à la maison³¹. On retiendra en outre qu'un certain nombre d'individus se sont dit opposés à quelques points de la réforme, sans apporter davantage d'éclaircissements.

7. Perception des arguments «pour» et «contre»

Nous avons également priés les interviewés de prendre position vis-à-vis de quelques-uns des principaux arguments «pour» et «contre» utilisés dans le débat relatif à la nouvelle Constitution fédérale. Nous leur donnions pour cela la possibilité de se déclarer «d'accord» ou «pas d'accord» avec les arguments que nous leur propositions, de déclarer ne pas être en mesure de se prononcer ou bien encore de refuser purement et simplement de répondre. Cette démarche doit nous permettre de déterminer dans quelle mesure chacun des arguments est parvenu à convaincre défenseurs et détracteurs de la mise à jour de la Constitution fédérale.

Les arguments en faveur du projet sont globalement peu polarisants (*tableau 7.1*). Quatre d'entre eux ont en effet emporté l'adhésion concomitante des deux camps, et, de ce fait, ne semblent pas avoir beaucoup pesé sur le vote. Voyons cela dans le détail. Au cours des débats parlementaires, certains députés avaient émis quelques doutes quant à la réelle utilité d'une mise à jour de la Constitution³². Or, apparemment, le Conseil fédéral est parvenu à convaincre partisans et adversaires de la nécessité de mettre de l'ordre dans le texte fondamental. Très disputé au Parlement, le bien fondé de l'inscription des buts sociaux et d'un inventaire complet de droits fondamentaux dans la nouvelle Charte est lui aussi reconnu de concert par les deux camps. De l'avis de tous enfin, il ne fallait pas entreprendre de réformes en profondeur sans avoir procédé au préalable à une mise à jour.

En définitive, seul l'argument «pour» faisant valoir que le nouveau texte constitutionnel était formulé de manière plus claire et plus compréhensible pour le citoyen a séduit les

²⁹ Cf. Article 11 n^o Cst.

³⁰ Cf. Article 28 alinéa 3 n^o Cst.

³¹ Cf. Article 59 n^o Cst. Cet argument se base sur le fait que la phrase «L'arme reste en main du soldat aux conditions qui seront fixées par la législation fédérale» ne figure plus dans le nouveau texte.

³² Voir le Nouveau Quotidien, 21 janvier 1998, p.7.

Tableau 7.1: Mise à jour de la Constitution fédérale – Evaluation des arguments
«pour» par les votants

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
"Notre Constitution est devenue un fourre-tout où il y a réellement besoin de mettre de l'ordre."	Votants	70	19	10	1
	Ayant voté Oui	77	16	7	1
	Ayant voté Non	59	26	14	1
"Un Etat qui se veut social doit inscrire ses buts sociaux dans sa Constitution."	Votants	79	13	6	1
	Ayant voté Oui	85	10	4	1
	Ayant voté Non	71	19	9	1
"Par rapport à la Constitution actuelle, la nouvelle Constitution est formulée de manière plus claire et plus compréhensible pour les citoyens."	Votants	64	17	18	2
	Ayant voté Oui	78	7	13	2
	Ayant voté Non	38	35	25	1
"Les droits fondamentaux de la personne doivent être reconnus dans la Constitution."	Votants	84	6	8	3
	Ayant voté Oui	90	4	5	2
	Ayant voté Non	76	10	11	3
"Il faut d'abord une mise à jour de la Constitution avant de procéder à des réformes en profondeur."	Votants	66	19	13	3
	Ayant voté Oui	63	21	14	2
	Ayant voté Non	72	14	10	4
Résultats en pour cent par lignes					
n total des votant-e-s = 634.					
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.					

défenseurs tout en laissant sceptiques les adversaires. Cela dit, même dans ce cas, les opposants n'adoptent pas une position très tranchée puisqu'ils sont autant nombreux à rejeter ce point de vue qu'à s'y rallier.

Si, comme nous venons de le voir, le camp du Non ne se montre guère réfractaire aux affirmations de la partie adverse, l'inverse n'est en revanche pas vrai (tableau 7.2). Cinq arguments prônant le rejet du projet sont en effet appréciés de façon diamétralement opposée par les deux camps. Ici, ce sont les assertions soutenant que la réforme allait trop loin, que le nouveau texte constitutionnel ôtait à la Suisse sa souveraineté et qu'il était inacceptable d'octroyer aux étrangers des privilèges réservés jusqu'ici aux seuls citoyens suisses qui se sont avérées les plus polarisantes: soutenues avec conviction par les adversaires, elles sont réfutées tout aussi clairement par les partisans. Bien qu'en comparaison leur effet polarisant soit de moindre importance, deux autres arguments du Non suscitent des prises de position divergentes. Ainsi, seuls les opposants s'attendaient à ce que l'insertion des droits fondamentaux et des buts sociaux dans la Constitution n'entraîne une multiplication des revendications quant aux prestations de l'Etat³³. De même, seuls les adversaires craignaient que le caractère licite de la grève n'encourage les travailleurs à y recourir. Relevons toutefois que le camp du Non s'est montré moins réceptif à ces deux arguments qu'aux trois précédents.

³³ Cet argument, invoqué par le comité du Non, veut que l'insertion des droits fondamentaux et des buts sociaux dans la n^{le} Cst soient une nouveauté coûteuse, dans la mesure où elles vont faire croître sans limite les dépenses de la Confédération (Le TEMPS, 26 mars 1999 p.11).

Tableau 7.2: Mise à jour de la Constitution fédérale – Evaluation des arguments «contre» par les Votants

Arguments «contre»		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas	Pas de réponse
"La Constitution n'est pas très importante pour ma vie quotidienne. La réforme n'est donc pas prioritaire par rapport à d'autres tâches politiques."	Votants	49	39	9	3
	Ayant voté Oui	45	44	9	2
	Ayant voté Non	57	32	10	1
"La réforme est trop timide. Elle ne fait que renforcer le statu quo."	Votants	32	40	24	4
	Ayant voté Oui	29	45	24	2
	Ayant voté Non	37	32	26	5
"La réforme va trop loin. Elle contient de véritables modifications du contenu alors qu'elle devrait se limiter à une simple mise à jour."	Votants	35	45	18	2
	Ayant voté Oui	18	62	19	1
	Ayant voté Non	65	18	14	2
"L'inscription du droit de grève dans la nouvelle Constitution encouragera les travailleurs à faire la grève. Elle menace la stabilité de la Suisse."	Votants	31	55	13	2
	Ayant voté Oui	21	67	11	2
	Ayant voté Non	49	34	15	1
"L'inscription des droits fondamentaux et des buts sociaux va entraîner une multiplication des revendications quant aux prestations de l'Etat."	Votants	37	39	21	3
	Ayant voté Oui	28	51	20	2
	Ayant voté Non	53	22	21	4
"En contraignant la Suisse à respecter le droit international, la nouvelle Constitution ôte à la Suisse sa souveraineté."	Votants	31	51	15	3
	Ayant voté Oui	15	69	15	2
	Ayant voté Non	62	20	15	3
"Il est inadmissible que la nouvelle Constitution confère aux étrangers vivant en Suisse certains privilèges réservés jusqu'ici aux citoyens suisses."	Votants	42	41	15	3
	Ayant voté Oui	25	57	16	3
	Ayant voté Non	72	14	11	3
Résultats en pour cent par lignes.					
n total des votant-e-s = 634.					
Source: Analyse VOX de la votation fédérale du 18 avril 1999.					

Pour sa part, le principal argument avancé par l'opposition de gauche n'a apparemment pas reçu le succès escompté³⁴. En effet, la réforme n'est jugée trop timorée ni par les partisans, ni par les opposants, qui étaient partagés sur ce point. Ainsi, comme en témoigne aussi l'analyse des motivations, le refus ne traduisait pas une déception quant à une trop grande modestie de la réforme.

Signalons enfin que l'affirmation voulant que la réforme ne soit pas prioritaire par rapport à d'autres tâches politiques a été non seulement largement entendue par les adversaires mais a aussi convaincu un nombre conséquent de partisans, qui se montrent divisés à son sujet.

En résumé, alors que l'argumentaire du refus polarisait l'opinion publique, les arguments en faveur de la nouvelle Constitution étaient pour la plupart acceptables même au yeux des opposants. Notons que le nombre souvent élevé de non réponses indique que dans l'ensemble, les arguments «pour» et «contre» ont donné du fil à retordre aux interviewés.

³⁴ Voir NZZ, 24 mars 1999, p.15.

8. La décision: un bilan

Ce scrutin se caractérise par une très grande hétérogénéité, qui se vérifie aussi bien par les résultats cantonaux qu'à travers le profil des votants. Au-delà des nombreux et profonds clivages mis en perspective par notre enquête, une tendance claire se dessine toutefois, qui démontre une ligne de fracture considérable entre deux visions de la Suisse. Les lignes conflictuelles observées à l'occasion de ce vote s'apparentent ainsi à celles induites par le vote sur l'EEE³⁵.

Du côté des défenseurs de la nouvelle Constitution, on trouve ceux qui font confiance au Conseil fédéral et qui sont soucieux d'ouvrir davantage la Suisse vers l'extérieur et de favoriser une égalité des chances entre Suisses et étrangers. Les partisans ont pour la plupart prononcé un Oui à une révision formelle généralisée. En effet, 62 pour cent d'entre eux rejetaient l'argument selon lequel «la réforme contenait de véritables modifications du contenu alors qu'elle devrait se limiter à une simple mise à jour». Très rares sont en revanche les partisans qui ont voté Oui en raison de leur satisfaction vis-à-vis de points spécifiques du projet. Ils ont apparemment perçu le projet tel que le Conseil fédéral et le Parlement le présentaient, c'est à dire comme une mise à jour à proprement dit.

Du côté des détracteurs du nouveau texte constitutionnel, on trouve à contrario les personnes favorables à une Suisse qui se ferme davantage et contre une égalité des chances entre Suisses et étrangers. Le noyau dur des opposants présente par ailleurs un double visage. Premièrement, il s'agit de ceux qui manifestent une certaine aliénation politique: plus mécontents que les autres de la manière dont fonctionne la démocratie en Suisse, ils sont aussi méfiants envers le gouvernement. Deuxièmement, il s'agit de ceux qui sont attachés aux mythes fondateurs de la Suisse et tournés vers le passé: ils sont très fiers de leur nationalité et très attachés aux institutions politiques traditionnelles. Les adversaires ont aussi prononcé un Non généralisé. Chez eux, ce sont toutefois des contestations en rapport avec une certaine vision de la Suisse qui ont prévalu. Celles-ci traduisent un réflexe identitaire: peur d'une dissolution de la Suisse et de la citoyenneté. La décision portait dès lors moins sur le contenu du projet que sur la signification du vote. D'ailleurs, dans leur cas aussi, les points spécifiques du projet sont rarement explicitement critiqués.

9. L'analyse de la participation

En dépit des appels répétés du Conseil fédéral en vue d'une mobilisation en masse des citoyens, la participation au scrutin consacré à la mise à jour de la Constitution fédérale, qui s'établit à 35 pour cent, est relativement faible³⁶. Elle est, de fait, inférieure à la moy-

³⁵ Ceci est confirmé par l'analyse effectuée par l'OFS. Voir note 22.

³⁶ Le taux de participation de 53 pour cent enregistré par l'enquête Vox est comme de coutume bien en-dehors des limites de notre intervalle de confiance. Ce phénomène, qui s'observe systématiquement dans les enquêtes Vox mais aussi dans les sondages effectués à l'étranger, a une double explication. Tout d'abord, les personnes qui participent aux votations sont généralement plus enclines à accepter de participer aux sondages portant sur des sujets politiques que les personnes qui ne participent pas. Ensuite, certains non participants n'osent pas avouer leur abstentionnisme occasionnel ou chronique et donnent donc la réponse qu'ils estiment socialement la plus acceptable et déclarent avoir participé. Il est donc ici aussi préférable de tenir compte dans nos analyses des écarts à la moyenne des pourcentages de Oui plutôt que des pourcentages de Oui en termes absolus.

Tableau 9.1: Participation selon les caractéristiques sociales

<i>Caractéristiques/catégories</i>	<i>Participation en % (n)</i>		<i>Coefficient d'association *</i>
Participation effective	35.3		
Participation selon VOX	53	1201	
<i>Age</i>			Gamma = 0.29***
70 ans et plus	59	199	
De 60 à 69 ans	70	174	
De 50 à 59 ans	58	205	
De 40 à 49 ans	57	207	
De 30 à 39 ans	44	274	
De 18 à 29 ans	27	142	
<i>Niveau de formation</i>			Gamma = 0.25***
Université	67	106	
Ecole technique supérieure	69	75	
Formation professionnelle supérieure	61	127	
Maturité/école normale	57	69	
Apprentissage	50	635	
Ecole obligatoire	42	177	
<i>Degré de fréquentation religieuse</i>			Gamma = 0.15**
Une fois par semaine	56	100	
Une fois par mois	68	137	
Plusieurs fois par année	58	238	
En certaines occasions	47	529	
Jamais	53	75	
<i>Durée d'établissement</i>			Phi = 0.13***
Plus de 5 ans	56	968	
Jusqu'à 5 ans	40	233	
<i>Région linguistique</i>			V = 0.16***
Suisse alémanique	57	842	
Suisse italienne	56	71	
Suisse romande	39	288	
<i>Sexe</i>			n.s.
Homme	55	547	
Femme	51	654	

* Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX de la votation du 18 avril 1999.

enne de 42 pour cent calculée pour les années nonante³⁷. Cela dit, à l'exemple de ce que l'on a pu observer ces dernières années sur le plan cantonal³⁸, les révisions constitutionnelles s'avèrent de nos jours généralement peu mobilisatrices.

Modeste dans l'ensemble, la participation présente néanmoins un visage très inégal lorsque l'on se tourne vers les résultats cantonaux: naviguant en dessous de 20 pour cent dans les cantons de Vaud et du Jura, elle dépasse les 60 pour cent dans les cantons de Schaffhouse, où l'abstention est sanctionnée d'une amende, et du Tessin. L'écart de 45 points de pourcentages ainsi enregistré est considérable au regard des votations précédentes.

Précisons aussi que sur l'ensemble des participants, 50 pour cent ont voté dans les bureaux de vote, 2 pour cent se sont fait représenter et 47 pour cent ont voté par correspondance, ce qui confirme l'engouement des citoyens pour ce mode de participation.

9.1 Le profil de la participation

Au-delà de la remarquable variabilité intercantonale de la participation, on relève également de grandes disparités entre individus. Le faible taux de mobilisation et le haut degré de complexité de l'objet ont à l'évidence une fois encore accentué les écarts de participation entre groupes de population.

Les écarts de participation entre catégories sociales et économiques de la population ne sont pas surprenants (*tableau 9.1*). Comme d'habitude, les personnes au niveau de formation modeste ont moins utilisé leur droit de vote que les autres. Une participation différentielle est aussi particulièrement remarquable entre les différentes classes d'âge: très inférieure à la moyenne chez les 18–29 ans, la mobilisation s'accroît avec l'âge des sondés pour atteindre son maximum chez les 60–69 ans. Elle tend en revanche à diminuer ensuite chez les votants les plus âgés. Par ailleurs, les individus qui habitent depuis peu dans leur commune et qui ne sont pas pratiquants ont pris part en moins grand nombre à la votation que les individus qui fréquentent régulièrement les offices religieux et qui résident depuis plus de cinq ans au même endroit. Par contre, alors que les femmes participent généralement moins que les hommes (même si cette différence tend progressivement à s'estomper), nous n'observons pas d'écart de participation significatif entre les sexes.

Sur le plan géographique (*tableau 9.1*), les degrés de mobilisation fluctuent, comme c'est bien souvent le cas, en fonction des régions linguistiques. Comme cela était tangible au soir de la votation, les Alémaniques et les Tessinois ont participé en bien plus grand nombre que les Romands. L'enquête Vox ne relève en revanche pas de différences notoires entre les habitants des grandes agglomérations et des campagnes.

³⁷ Source: <http://www.admin.ch>

³⁸ Pour les années nonante, le taux moyen de participation aux votations populaires relatives aux révisions totales dans les cantons (vote sur le principe d'une révision totale, choix de l'organe d'exécution, vote sur nouvelle Constitution) est de 36 pour cent. Il varie de 22,9 pour cent dans le canton de Neuchâtel en 1996 à 50 pour cent dans le canton de Berne en 1993. Source: Hirter Hans (dir.) et al. (1990-1998) *Année politique suisse*. Berne: Institut de science politique de l'Université de Berne.

Tableau 9.2: Participation selon les caractéristiques politiques

Caractéristiques/catégories	Participation en % (n)		Coefficient d'association ^a
Participation effective	35.3		
Participation selon VOX	53	1201	
<i>Degré d'exposition aux médias</i>			Gamma = 0.52***
Nul	6	153	
Bas	52	346	
Moyen	66	451	
Elevé	69	137	
<i>Intérêt pour la politique</i>			Gamma = 0.38***
Très intéressé	76	219	
Plutôt intéressé	61	568	
Pas vraiment intéressé	33	331	
Pas du tout intéressé	11	82	
<i>Lien avec un parti</i>			Gamma = 0.35***
Fortement attaché	83	65	
Assez attaché	66	128	
Sympathisant	56	395	
Pas de lien	42	501	
<i>Positionnement sur l'axe gauche-droite^b</i>			Gamma = 0.10* ^b
Extrême droite	65	63	
Droite	61	189	
Centre	52	484	
Gauche	59	213	
Extrême gauche	46	76	
Ne peut se situer	32	139	
<i>Préférence partisane</i>			n.s. ^b
Parti démocrate chrétien	67	84	
Union démocratique du centre	66	129	
Parti radical-démocratique	65	97	
Parti socialiste suisse	57	172	
Sans affinité partisane	42	501	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».

^b Coefficient calculé sans les «pas situés» ou sans «sans affinité partisane».

Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.

Source: Analyse VOX de la votation du 18 avril 1999.

Tableau 9.3: Participation selon l'attachement à certaines valeurs et la culture politique

Caractéristiques/catégories	Participation en % (n)		Coefficient d'association ^a
Participation effective	35.3		
Participation selon VOX	53	1204	
<i>Fierté d'être Suisse</i>			Gamma = 0.21***
Très fier	59	406	
Assez fier	53	536	
Pas très fier	43	150	
Pas fier du tout	40	53	
<i>Attachement aux institutions politiques spécifiques de la Suisse</i>			Gamma = 0.14*
Très attaché	59	499	
Assez attaché	54	400	
Pas très voire pas du tout attaché	45	91	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.
 Source: Analyse VOX de la votation du 18 avril 1999

Les prédispositions politiques des sondés se sont comme à l'accoutumée avérées particulièrement déterminantes pour la décision de prendre part ou non au scrutin (tableau 9.2). De manière générale en effet, les personnes les plus «politisées»³⁹ se mobilisent en plus grand nombre que les autres. En clair, les citoyens intéressés par la politique ou qui ressentent une affinité pour un parti – surtout s'ils y sont étroitement attachés – ont participé dans une proportion bien supérieure à la moyenne. A l'inverse, les personnes qui ne manifestent aucun intérêt pour les affaires publiques, celles dépourvues de lien partisan ou qui ne peuvent se positionner sur l'axe idéologique gauche-droite affichent des taux de mobilisation nettement inférieurs à la moyenne. Enfin, les sympathisants des partis gouvernementaux se sont mobilisés dans des proportions similaires.

Etroitement lié à l'intérêt pour la politique, le degré d'exposition aux médias est également fortement corrélé au taux de participation. L'interprétation de cette causalité est toutefois délicate, car soit ceux qui savaient d'emblée qu'ils ne participeraient pas n'ont pas pris soin de s'informer, soit, à l'inverse, ceux qui ne se sont pas suffisamment informés ont préféré de ne pas prendre part à la consultation.

Aucune des valeurs auxquelles adhèrent les sondés n'a eu d'effet discriminant sur la participation (tableau 9.3). Le degré de confiance vis-à-vis du gouvernement de même que le degré de satisfaction envers le fonctionnement de la démocratie non plus. Par contre, les

³⁹ Voir Véronique Mottier (1993). La structuration sociale de la participation aux votations fédérales in Kriesi, Hanspeter (Dir.). Citoyenneté et démocratie directe. Compétence, participation et décision des citoyens et des citoyennes suisses, Zurich: Seismo, pp. 123-144.

personnes très fières d'être Suisses et celles accordant une grande importance aux spécificités institutionnelles de la Suisse se sont mobilisées au-dessus de la moyenne alors que celles qui ne sont pas fières de leur nationalité ou qui manifestent un faible attachement aux institutions politiques traditionnelles ont participé au-dessous de la moyenne.

Finalement, nous avons voulu savoir si les groupes de population les plus hostiles au projet s'étaient davantage mobilisés à cette occasion qu'à leur habitude. Autrement dit, nous nous sommes demandés si la propagande des adversaires de la nouvelle Constitution était parvenue à mobiliser en plus grand nombre les citoyens méfiants et liés aux valeurs traditionnelles? Cette question se pose d'autant plus que la votation ne portait que sur un seul objet. Selon notre enquête, les individus désireux de préserver les traditions ou défavorables à une égalité des chances entre Suisses et étrangers ne se sont pas mobilisés plus que d'habitude. Cette constatation s'applique également aux personnes qui se méfient du gouvernement⁴⁰. En définitive on retiendra donc que si la propagande du comité d'opposition a su convaincre ces citoyens de voter Non, elle n'est en revanche pas parvenue à les faire participer davantage qu'ils n'ont l'habitude de le faire.

9.2 Les causes de la faible participation

Les traits sociaux et politiques ainsi que les diverses facettes de la culture politique évoqués dans la partie précédente sont relativement stables dans le temps. Ils nous aident à expliquer les écarts de participation entre les différents groupes de population. Mais quelles sont les causes du faible niveau de participation? Pour répondre à cette question, il faut plutôt recourir à des facteurs à court terme, étroitement liés à la votation en question (*tableau 9.4*). Ainsi peut-on s'attendre à une participation forte si le projet est considéré comme important, s'il est conflictueux mais bien compris des citoyens et si la propagande et l'engagement des parties pour et contre dans la campagne sont considérables. Dans le cas qui nous préoccupe ici, ce fut le contraire: la campagne fut discrète, sauf vers la fin. Dans ce contexte, les citoyens ont relevé l'importance du projet pour le pays mais pas pour leur situation personnelle et une majorité d'entre eux ont eu de la peine à prendre une décision.

Or, ces deux facteurs ont pesé lourd dans l'abstentionnisme, comme en témoigne les chiffres du *tableau 9.4*. Les interviewés qui accordaient une signification personnelle infime ou minime au projet se sont abstenus de voter dans 81 et 67 pour cent des cas, alors que trois sondés sur quatre qui trouvaient le projet important à très important ont participé. L'incidence de la signification pour la collectivité est en revanche négligeable. Par ailleurs, les électeurs qui ont éprouvé des difficultés à se faire une idée des conséquences du projet sur leur vie personnelle ont été bien moins nombreux à participer que ceux qui ont jugé la prise de décision plutôt aisée. On assiste dès lors à une forme d'auto-censure. Les

⁴⁰ Entre le 12 juin 1994 et le 7 février 1999, le taux moyen de participation est de 58 pour cent pour les personnes voulant une ouverture de la Suisse sur le monde (écart-type = 7.2) ou des chances égales entre Suisses et étrangers contre 55 pour cent pour les personnes désireuses de préserver les traditions (écart-type = 7.6) ou défavorables à une égalité entre Suisses et étrangers. Ce taux est de 60 pour cent chez les confiants contre 56 pour les méfiants (écart type = 6); il est de 60 pour cent à l'extrême-gauche (écart-type = 13) contre 68 pour cent à l'extrême-droite (écart-type = 9).

Tableau 9.4: Participation selon l'importance accordée à l'objet et la difficulté de la décision

Caractéristiques/catégories	Participation en %	(n)	Coefficient d'association ^a
Participation effective Participation selon VOX			
<i>Difficulté de la décision</i>			Phi = 0.50***
Plutôt facile	79	482	
Plutôt difficile	47	478	
<i>Importance pour soi-même</i>			Gamma = 0.38***
Très grande	76	103	
Grande	79	305	
Moyenne	60	291	
Minime	37	227	
Infime	19	183	
<i>Importance pour le pays</i>			n.s.
Très grande	66	280	
Grande	60	429	
Moyenne	50	235	
Minime	38	84	
Infime	48	(23)	

^a Pour l'interprétation des cotes statistiques, consulter le chapitre «Méthodologie».
 Les chiffres marqués de parenthèses doivent être interprétés à titre de tendance, car le nombre de cas inférieur à 40 ne permet pas de conclusions quantitatives.
 Source: Analyse VOX de la votation du 18 avril 1999

gens dépassés par la complexité de l'enjeu préfèrent renoncer à participer. Lorsque l'on sait de surcroît que les personnes ayant trouvé la décision ardue ont voté Oui bien au-dessous de la moyenne⁴¹, on ne peut que constater le double prix de la démocratie directe: un sujet complexe est de nature à accentuer une participation sociale inégale et à faire pencher la décision vers le Non.

10. Méthodologie

Le présent rapport repose sur une enquête téléphonique réalisée entre le 19 avril et le premier mai 1999 par l'Institut de recherches GfS⁴². L'échantillon a donc dû être prélevé sur une base adaptée au sondage par téléphone, à savoir l'ensemble des citoyens suisses

⁴¹ 72 pour cent de ceux qui jugeait la décision facile ont voté oui contre 54 pour cent de ceux qui trouvaient la décision difficile. Phi = 0.20***.

⁴² Voir Longchamp, Claude, Urs Bieri, Georges Ulrich (mai 1999). Technischer Bericht zur Vox-Analyse Nr. 67 vom 18. April 1999. Berne: GfS.

rattachés au réseau téléphonique. L'Institut GfS a interrogé des personnes choisies dans les différentes régions linguistiques selon la méthode du jour de naissance (dans chaque ménage est interviewée la personne dont la date de naissance se situe le plus près du début de l'année). Cette procédure garantit une nouvelle fois une représentation proportionnelle des sexes, des classes d'âges, des professions, des régions linguistiques, des types d'habitats et de la population des 26 cantons. Après avoir effectué les tests de cohérence et de consistance, 1203 interviews ont été jugées utilisables. Plus précisément, 837 interviews ont été réalisées en Suisse alémanique, 289 en Suisse romande et 77 au Tessin. La durée moyenne des interviews a été de 20 minutes.

Avec une sélection au hasard de l'échantillon, l'ampleur de ce dernier donne un intervalle de confiance de +/- 3,1 pour cent. Cela signifie qu'une valeur de 50 pour cent calculée grâce à notre échantillon a 95 pour cent de chances de correspondre à un résultat effectif de l'ordre de 46,9 à 53,1 pour cent.

L'élaboration du présent rapport a été confiée à l'Institut de science politique de l'Université de Berne. Les analyses ont été effectuées au moyen de la version Windows du programme de statistiques SPSS. L'interprétation des corrélations bivariées repose sur le degré signifiant et sur les coefficients du V de Cramer (V) ou coefficient Phi (lorsque la variable explicative est nominale) et du Gamma (g) (lorsque la variable explicative est ordinale), qui sont destinés à mesurer la force de la relation entre les deux variables. Dans le cas du V de Cramer ou du Phi, la valeur 1 signifie que la concordance est totale, alors que la valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de concordance du tout. Des valeurs inférieures à 0.15 indiquent une très faible corrélation. Dans le cas du Gamma, la valeur +/-1 signifie que la concordance est totale, alors que la valeur 0 signifie qu'il n'y a pas de concordance du tout. Des valeurs situées entre -0.15 et +0.15 indiquent une faible corrélation. Le degré de signification donne la marge d'erreur vraisemblable permettant de supposer une corrélation sur l'ensemble (des citoyen-ne-s suisses ayant le droit de vote ou des votant-e-s). Les coefficients ne sont mentionnés dans les tableaux que lorsque la vraisemblance d'erreur atteint au plus 0.05.

Niveaux de signification: *** : $p < 0.001$
 ** : $p < 0.01$
 * : $p < 0.05$
 n.s. : $p > 0.05$

Dans ce cas, la corrélation est assurée à 95 pour cent. En revanche, si la vraisemblance d'erreur est supérieure à 0.05, la mention «n.s.» indique que le coefficient est non significatif. L'interprétation ne repose que sur les corrélations significatives. La procédure de régression logistique permet quant à elle de mesurer simultanément l'influence de plusieurs variables indépendantes sur une variable dépendante dichotomique afin de connaître l'influence relative de chacune d'entre elles. Les coefficients de corrélation partiels standardisés (R) permettent de déterminer le poids de chaque variable indépendante dans l'explication de la variable dépendante. Ils varient entre -1 et 1 et peuvent être comparés entre eux. La validité du modèle global est mesurée par le Pseudo-R² et par le pourcentage de réponses prédites par le modèle.



Principaux résultats de l'analyse de la votation du 18 avril 1999

Marina Delgrande, Wolf Linder

Depuis 1874, la Constitution fédérale n'avait plus fait l'objet d'une révision totale. Le vote du 18 avril revêtait dès lors un caractère historique.

Très longuement débattu par le Chambres, le projet de mise à jour de la Constitution fédérale avait finalement été très largement adopté au Conseil national (134 voix contre 14) et à l'unanimité au Conseil des Etats. L'absence quasi totale d'opposition contre cet objet au Parlement laissait alors présager un résultat assez net en sa faveur. Or, si le résultat est assez clair au niveau du peuple (59,2 pour cent des citoyens ont voté Oui), il est en revanche bien plus serré au niveau des cantons (12 cantons et 2 demi-cantons ont voté Oui). On peut alors s'interroger sur la nature des lignes de conflits sous-jacentes à ce vote populaire. L'enquête Vox montre que celles-ci étaient nombreuses et, parfois, très profondes. Sur ce plan là, cette votation présente donc des similitudes avec le vote sur l'accord EEE.

Comme on le sait, les Romands et les Tessinois ont davantage approuvé le projet que les Alémaniques. Notre sondage met en outre en lumière un clivage entre les villes et les campagnes, qui ne se manifeste toutefois qu'en Suisse allemande. Ainsi, ce sont surtout les personnes ayant élu domicile à la campagne qui ont contribué au taux d'approbation plus bas dans cette région.

Bien que dans l'ensemble les traits sociaux et démographiques des sondés n'ont guère influencé ce vote, il apparaît que les votants les plus âgés et de formation modeste (école obligatoire et apprentissage) comptent parmi les plus hostiles au projet. A l'inverse, les votants des autres classes d'âge, les universitaires, les maturistes et les normaliens ont apporté un soutien marqué au projet.

Au cours de la campagne, les oppositions émanaient aussi bien de l'extrême-gauche et de l'extrême-droite de l'échiquier politique. Comment cela s'est-il répercuté sur le vote? Suivant un schéma d'opposition gauche-droite classique, il s'avère que le soutien apporté à la nouvelle Constitution s'amenuise à mesure que l'on se dirige de la gauche vers la droite. Ainsi, contrairement aux votants d'extrême-droite, les votants d'extrême-gauche ne se sont apparemment pas opposés à la réforme.

Quant aux consignes de vote positives des partis gouvernementaux, elles n'ont pas toutes eu le même succès auprès de leurs électeurs potentiels. Alors que les sympathisants du PDC (77 pour cent de Oui), du PRD (76 pour cent) et, davantage encore, du PSS (91 pour cent) ont approuvé en masse la mise à jour, les sympathisants de l'UDC (17 pour cent de Oui) l'ont rejetée à une écrasante majorité.

Notre enquête indique par ailleurs à quel point les attitudes générales et les valeurs des citoyens se sont avérées décisifs à l'occasion de ce scrutin. En particulier, la nouvelle Constitution est plébiscitée par les personnes ayant confiance dans le gouvernement et favorables à une plus grande ouverture de la Suisse sur la communauté internationale et à une égalité des chances entre Suisses et étrangers. A l'inverse, ceux qui préfèrent une Suisse plus fermée et qui ne veulent pas d'une égalité entre Suisses et étrangers s'y sont opposés avec une grande vigueur. Les opposants présentent par ailleurs un double visage. Il s'agit d'une part des citoyens manifestant une certaine aliénation politique: plus mécontents que les autres de la manière dont fonctionne la démocratie en Suisse, ils sont également méfiants envers le gouvernement. Il s'agit d'autre part des citoyens attachés aux mythes fondateurs de la Suisse et tournés vers le passé: ils sont très fiers de leur nationalité et très attachés aux institutions politiques traditionnelles (démocratie directe, neutralité, fédéralisme et système de concordance).

Si l'on connaît qui a accepté ou rejeté le projet, encore faut-il savoir pourquoi. A ce sujet, un bref survol des motivations montre que les partisans ont pour la plupart prononcé un Oui à une révision formelle généralisée. Très rares sont en revanche ceux qui ont voté Oui en raison de leur satisfaction vis-à-vis de points spécifiques du projet. Ils ont apparemment perçu le projet tel que le Conseil fédéral et le Parlement le présentait, c'est à dire comme une mise à jour. De nombreux adversaires ont également prononcé un Non généralisé. Chez eux, ce sont toutefois des contestations en rapport avec une certaine vision de la Suisse qui ont prévalu: craintes d'une perte d'indépendance du pays et d'une dissolution de la citoyenneté suisse.

Malgré le caractère exceptionnel de ce scrutin, la participation, qui s'établit à 35,3 pour cent, était relativement faible. A ce sujet, notre enquête révèle un lien très fort entre la pertinence de la votation et la participation: une proportion relativement peu élevée de sondés jugeaient le projet important pour eux personnellement. Or, ceux qui ne se sentaient pas concernés n'ont pas pris part au scrutin.

La propagande des adversaires de la nouvelle Constitution est-elle parvenue à mobiliser en plus grand nombre les citoyens liés aux valeurs traditionnelles? Apparemment non. Si elle a su les convaincre de voter contre le projet, elle n'a en revanche pas réussi à les faire participer davantage qu'ils n'ont coutume de le faire.

polittrends.ch

une nouvelle prestation de service de l'institut de recherches GfS

Depuis le 1er août 1998, le département «Politique et Etat» offre une nouvelle prestation de service sur Internet. Les résultats de sondages effectués au sujet de votations, d'élections et de partis y sont documentés, munis des données les plus récentes et complétés de beaucoup d'informations recherchées habituellement dans ce domaine. Vous trouverez par exemple sous «www.polittrends.ch» concernant les

... votations

- une documentation comprenant toutes les offres sur Internet concernant chaque votation populaire en suspens;
- des enquêtes représentatives effectuées par notre institut au sujet des votations populaires à venir;
- «l'estimation de la SRG-SSR» lors du dimanche électoral, complétée de notre analyse à chaud;
- un résumé des «analyses VOX»;
- des dossiers spéciaux concernant «l'Europe», «les moyens de transport» et le «génie génétique»;
- hyperliens permettant d'obtenir les résultats de toutes les votations récentes du monde entier;

... les élections

- le «baromètre électoral» actuel que nous établissons régulièrement pour les médias SRG-SSR jusqu'aux élections 99;
- des articles et des contrats de membres de l'institut qui sont publiés durant l'année électorale;
- hyperliens permettant d'obtenir les résultats des élections récentes du monde entier;

... les partis

- le tout dernier état du «baromètre des partis» qui suit les tendances des élections parlementaires cantonales;
- des portraits démoscopiques des principaux partis de Suisse;
- une liste complète des adresses Internet des partis suisses au niveau national et cantonal;
- hyperliens permettant d'obtenir tous les partis nationaux du monde entier classés d'après les pays et les tendances.

Vous trouverez en outre sur «polittrends.ch» les news-tickets de 6 différentes agences nationales et internationales qui vous permettront d'avoir en tout temps des informations du jour. Durant les 5 premiers mois de l'existence de «polittrends.ch», 7000 visiteurs(euses) ont eu l'occasion de se faire une image convaincante de notre magazine politique virtuel. A vous d'en faire de même!

*Institut de recherche GfS, département «Politique et Etat»
Claude Longchamp, Chef de département
Luca Bösch, Webmaster*